

Ottawa, et aussi moins d'irritation et de désappointements. Nous pensons que cela compensera l'augmentation de travail qui pourrait être causée par l'introduction de nouveaux formulaires et de nouveaux procédés.

Q. Cette brochure parle en termes très optimistes de l'autonomie que les chefs de mission et les chefs de direction auront sous le nouveau régime. La plupart des mécontentements ou des déceptions que j'ai rencontrés dans ma carrière ont eu pour origine les règlements du Conseil du Trésor ou de la Trésorerie ou autres. Comment peut-on réellement penser que nous pourrons un jour opérer en parfaite liberté si les agences centrales de contrôle continuent d'avoir barre sur le Ministère?

R. Il est en notre pouvoir de modifier seulement les règlements propres au Ministère. Avec le temps, ceux-ci devraient devenir moins nombreux et leur application devrait également devenir moins restrictive et plus positive. Les règlements du Gouvernement, qui s'appliquent à l'ensemble des Ministères, sont naturellement la responsabilité des agences centrales de contrôle; celles-ci manifestent également leur volonté de réforme et nous pouvons nous attendre assez rapidement à des modifications qui nous montreront que cette volonté peut se traduire par des réalisations pratiques.

Le Ministère a également été soumis à d'autres restrictions. Par exemple, le contrôle des dépenses par "articles courants de dépense" ("standard objects") qui a disparu le 1er avril 1969. Un autre exemple serait la vérification préalable des dépenses ("pre-audit"). Cette fonction sera déléguée très prochainement au Ministère et la décision de principe nécessaire a déjà été prise. On voit donc par ces divers exemples que les réformes sont en cours et que notre optimisme est justifié.

Q. Je suis entré au Ministère comme agent du service extérieur. Dois-je comprendre que si j'aspire à devenir un jour chef de mission, je dois d'abord démontrer des qualités de gestionnaire?

R. Oui, dans une certaine mesure; mais il n'y a pas de conflit entre ces deux rôles, et de toute façon il n'y a rien là d'aussi nouveau qu'on pourrait le penser. Un agent peut envisager de consacrer ses efforts à la recherche ou à la formulation de la politique du Ministère, mais il n'y a pas de doute qu'au fur et à mesure qu'il progresse vers les échelons supérieurs, il doit s'intéresser aux questions de gestion et administrer les ressources en personnel et en fonds placées à sa disposition. C'est là une des responsabilités principales de tous les chefs de mission. L'ensemble des ressources qui leurs sont confiées représente un chiffre assez impressionnant. La façon dont ils les utilisent pour atteindre les buts du Ministère aura un effet certain sur l'efficacité générale de ce dernier et sur les bénéfices qui en résulteront pour les contribuables. L'introduction du nouveau régime de gestion donnera à cet aspect de votre carrière une expression plus précise. Votre efficacité sera accrue si vous pensez de façon positive aux affaires administratives et financières et si vous travaillez d'après un système de gestion bien établi que vous comprenez parfaitement. Cela ne veut pas dire que vous devez devenir un spécialiste. Votre personnel administratif de soutien s'efforcera d'attirer votre attention sur tous les aspects d'une question sur laquelle ils attendent votre décision. L'évaluation de ces considérations et le choix d'une solution particulière parmi toutes celles qui sont proposées demandent